

## Etudes et bouquins....

Par **Vincent**, le **04/01/2009** à **12:06**

Bonjour à tous,

actuellement en train de réviser des concours sur papier et sur le net... je me pose la question de l'utilisation par vous des manuels ou magazines juridiques. Force est de constater que la manière dont nous travaillons évolue considérablement avec la multiplication et l'optimisation des ressources documentaires en ligne. Nous aimerions donc savoir si vous:

- empruntez vos ouvrages exclusivement à la BU;
- si vous accédez à des ressources documentaires via vos intranet de fac (Dalloz, lexisnexis = Litec, west law...);
- si vous achetez des bouquins d'occasion;
- si vous achetez des bouquins neufs: en librairie, sur le site des éditeurs;

A vos claviers !

Par **Katharina**, le **04/01/2009** à **12:30**

Coucou,

[b:1bm8n398]- empruntez vos ouvrages exclusivement à la BU[/b:1bm8n398]

Chaque semaine sauf en période de vacances, j'emprunte 5 livres à la BU, je ne connais pas d'autres lieux où l'on prête des livres de droit ( en général les bibliothèques de la ville n'ont que des codes à prêter )

[b:1bm8n398]- si vous accédez à des ressources documentaires via vos intranet de fac (Dalloz, lexisnexis = Litec, west law...);[/b:1bm8n398]

Oui de chez moi j'ai accès à environ 30 logiciels juridiques, dès que j'ai mes TD je recherche les arrêts et les commentaires dessus, j'utilise principalement doctrinal +, dalloz, lamy...

[b:1bm8n398]- si vous achetez des bouquins d'occasion;[/b:1bm8n398]

Oui quand j'ai la chance d'en rencontrer et qu'ils ne sont pas trop vieux, mais c'est assez rare

car souvent les gens s'en débarrassent car ils ne sont plus à jour.

[b:1bm8n398]- si vous achetez des bouquins neufs: en librairie, sur le site des éditeurs[/b:1bm8n398];

Oui j'achète souvent chez Igdj car dans ma ville il n'y a que la librairie décitre et je ne trouve souvent pas ce que je cherche donc j'achète tout en ligne ( codes, manuels ... )

Par **doui**, le **04/01/2009** à **12:48**

[quote="Vincent":20t7qyko]

- empruntez vos ouvrages exclusivement à la BU;[/quote:20t7qyko]

Oui, enfin très exceptionnellement à ma bibliothèque municipale ou à un camarade.

[quote:20t7qyko]

- si vous accédez à des ressources documentaires via vos intranet de fac (Dalloz, lexisnexis = Litec, west law...);

[/quote:20t7qyko]

j'utilise pas tout ça hein, je dis juste à quoi il est possible d'accéder ...

en accès distant : Dalloz, doctrinal plus, Francis Lefebvre (Navis fiscal et Mementis), Lexbase, Lextenso

en accès direct (faut être sur le campus) : Lexis-Nexis, Lamyline

et avec mon login anglais, 1 milliard de truc, dont notamment Westlaw

[quote:20t7qyko]

- si vous achetez des bouquins d'occasion;

[/quote:20t7qyko]

Je me suis fais arnaqué en L1 par l'UNEF, je n'en achète plus.

[quote:20t7qyko]

- si vous achetez des bouquins neufs: en librairie, sur le site des éditeurs;

[/quote:20t7qyko]

Seulement quand c'est obligatoire ou quasi, style les codes, le GAJA. J'achète en ligne mais plutôt sur fnac ou amazon. Si y a urgence je vais chez Gibert spécial droit.

:P

ps : t'as oublié juristudiant dans les ressources incontournables Image not found or type unknown

Par **juliette**, le **04/01/2009** à **19:26**

salut

- empruntez vos ouvrages exclusivement à la BU;  
J'en emprunte souvent à la BU

- si vous accédez à des ressources documentaires via vos intranet de fac (Dalloz, lexisnexis = Litec, west law...);  
on a accès à Dalloz, lextenso, lexis nexis mais que à la Bu pas de chez nous.

- si vous achetez des bouquins d'occasion;  
Non car souvent ils sont trop anciens.

- si vous achetez des bouquins neufs: en librairie, sur le site des éditeurs;  
J'achète assez peu de bouquin.  
Quand j'en achète c'est dans une grande librairie.

Par **fan**, le **05/01/2009** à **12:39**

J'ai mon cours d'administratif en ligne sur le net mais je regarde aussi sur des livres que j'ai acheté pour compléter.

Pour les autres cours, j'ai acheter des livres.

Nous avons la documentation de la B.U. en ligne sur le net.

Les livres d'occasion ne sont que pour l'histoire.